

CA13 08 0338

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 juin 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement rend hommage à deux équipes de hockey de Saint-Laurent qui ont participé au 8e Festival de hockey des employés de la Ville de Montréal tenu du 27 au 28 avril 2013 où 40 équipes se sont affrontées. Il félicite tous les participants pour cet accomplissement.

CA13 08 0339

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 4 juin 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 4 juin 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0340

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 7 mai 2013 et de la séance spéciale du 21 mai 2013.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 7 mai 2013 et de la séance spéciale du 21 mai 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0341

Première période de questions du public, de 19 h 45 à 20 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Sébastien Carillo, du 1598, rue Decelles :

- Il dépose un plan de l'intersection des boulevards Cavendish/Toupin/Henri-Bourassa.
- Il demande de considérer d'ajouter un feu de circulation prioritaire pour cyclistes.
- Il a soulevé la problématique à l'assemblée générale de Vélo-Québec qui l'a assuré de son soutien.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous prenons bonne note de sa demande et elle sera analysée. Nous sommes toujours en attentes de certains ajustements aux feux qui seront réalisés par la ville centrale. Les divers feux pourront être coordonnés au besoin. La piste cyclable sur l'avenue Sainte-Croix n'a pas encore été redessinée. Problématique de l'asphalte.

- Il demande quand aura lieu le marquage de la chaussée pour la piste cyclable sur Sainte-Croix. Il demande également l'installation d'un bolard au coin des rues de l'Église et Sainte-Croix pour éviter que lors de virage, les voitures empiètent sur la piste cyclable.

Le 4 juin 2013

Réponse (Alan DeSousa) : Le marquage sera effectué au cours des prochains jours si la température le permet. Nous allons évaluer sa demande pour le bolard mais dans certaines circonstances, il faut aussi s'assurer de la fluidité sécuritaire des véhicules.

- Avez-vous un projet de piste pour Sainte-Croix à partir du viaduc jusqu'à Hodge et aussi pour faire le lien avec Mont-Royal? La chaussée est également en mauvais état et les vélos doivent rouler sur le trottoir.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous avons effectivement un projet dans ce sens mais nous devons composer avec une problématique de chambres électriques d'Hydro-Québec dans ce secteur. Les discussions se poursuivent avec les responsables à la ville centrale.

Réponse (Véronique Doucet) : En ce qui concerne les travaux sur la chaussée, une fois les travaux dans le rond-point terminés, nous pourrions programmer des travaux sur entre la rue Dion jusqu'à Crémazie.

- Les cyclistes ont souvent la crainte des « portières ». Serait-il possible, dans certaines circonstances, de planifier l'aménagement des pistes pour minimiser ce risque?

Réponse (Alan DeSousa) : À chaque fois que nous planifions l'aménagement de nouvelles rues nous préférons faire les pistes cyclables dédiées. Nous avons quand même plusieurs modèles (partagées; bandes cyclables; chaussées désignées etc.). Mais nous prenons notes de son commentaire.

Monsieur Costa Voutsinas, du 219, rue Dubeau :

- Le stationnement alternatif est problématique dans le quartier Chameran. En saison estivale, ne serait-il pas possible d'enlever les restrictions de stationnement? Ce n'est pas nécessaire lorsqu'il n'y a pas de neige (il dépose des documents).

Réponse (Alan DeSousa) : Nous prenons note de ses commentaires mais nous avons des besoins d'entretien de la voie publique toute l'année. De plus, l'utilisation de la voie publique est un privilège et non un droit. Il n'est pas rare de constater que les familles ont maintenant plusieurs véhicules et cela a effectivement un impact sur la disponibilité d'espaces de stationnement sur rue.

CA13 08 0342

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132687003 relatif à une modification à apporter à la résolution numéro CA13 080198 pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau du système de ventilation du Centre des loisirs (soumission 13-503).

ATTENDU la résolution numéro CA13 080198 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 2 avril 2013 et rejetant les soumissions ouvertes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise à niveau du système de ventilation du Centre des loisirs et autorisant la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du comité de sélection qui étudiera les propositions ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ajouter le paragraphe numéro 3 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

- 3.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - Un employé de la Section des ressources matérielles de la Division des ressources financières et matérielles
 - Un employé de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues
 - Deux employés de la Division des études techniques et ingénierie

ADOPTÉ.

Le 4 juin 2013

CA13 08 0343

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ trois cents bornes-fontaines sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de nettoyage et de peinture d'environ trois cents bornes-fontaines sur le territoire de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0344

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132298005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de serveurs et de logiciels d'exploitation pour les serveurs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de quatre serveurs et de logiciels d'exploitation pour les serveurs.

ADOPTÉ.

CA13 08 0345

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux d'aménagement d'une partie de l'espace vert entourant le lac D dans le développement Bois-Franc phase 3A3.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux d'aménagement d'une partie de l'espace vert entourant le lac D dans le développement Bois-Franc phase 3A3.

Le 4 juin 2013

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :

- Un représentant de la Section des ressources matérielles Division des ressources financières et matérielles
- Un représentant de la Division des parcs et des espaces verts
- Deux représentants de la Division des Études techniques et de l'ingénierie

ADOPTÉ.

CA13 08 0346

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130465001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et les travaux d'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection de la rue Grenet et du chemin Laval.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et les travaux d'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection de la rue Grenet et du chemin Laval.

ADOPTÉ.

CA13 08 0347

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres en 2014 et au printemps 2015 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres en 2014 et au printemps 2015 dans le cadre des objectifs de plantation du Plan de foresterie.

ADOPTÉ.

CA13 08 0348

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection de diverses installations sportives.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection de diverses installations sportives.

Le 4 juin 2013

- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
- Un représentant de la Section des ressources matérielles de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe
 - Un représentant de la Division des parcs et des espaces verts
 - Deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie

ADOPTÉ.

CA13 08 0349

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130710002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus scolaires pour différentes activités pour l'année 2013 – Demande de soumissions 13-12868.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Autobus Transco (1988) inc.	47 611,15 \$ (corrigé)
Autocar Chartrand inc.	48 059,55 \$
Groupe Le Mistral (Autobus Yves Séguin inc.)	52 146,91 \$
Autobus Idéal inc.	57 366,78 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Autobus Transco (1988) inc. et Autobus Idéal inc. sont des erreurs de calcul;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Autobus Transco (1988) inc.** le contrat pour location d'autobus scolaires pour différentes activités pour l'année 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 avril 2013, totalisant la somme de 47 611,15 \$ \$, sous la supervision de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1130710002) :
 - 2430.0010000.304761.07167.53290.000000.0000.000000.000000.000000.000000
41 075,66 \$
 - 2430.0010000.304761.07211.53290.000000.0000.000000.000000.000000.000000
2 001,55 \$
 - 2430.0010000.304732.07167.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000
263,94 \$
 - 2430.0010000.304732.07151.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
2 199,50 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0350

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135369003 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement de deux unités de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air du bâtiment de la mairie d'arrondissement - Demande de soumissions 13-505.

Le 4 juin 2013

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Ventilation Manic inc.	32 756,38 \$
Les Entreprises de réfrigération L.S.	41 197,51 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Ventilation Manic inc.** le contrat pour le remplacement de deux unités de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air du bâtiment de la mairie d'arrondissement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 avril 2013, totalisant la somme de 32 756,38 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135369003 : 31 331,83 \$) :
6430.3007008.801150.01819.57401.000000.0000.144307.000000.21015.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0351

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des loisirs - Demande de soumissions 13-507.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenue sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Beaupré & Associés Experts Conseils inc.	35 676,75 \$	35,53

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Beaupré & Associés Experts Conseils inc.** le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 29 avril 2013, totalisant la somme de 35 676,75 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133058004 : 34 125,25 \$) :
6430.3011003.801150.07165.54390.000000.0000.134396.000000.15015.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0352

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134545001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation de la première phase des travaux pour la restauration et la mise en valeur du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger et de son site (0851), situés aux 3900-3902 chemin du Bois-Franc - Demande de soumissions 5631.

Le 4 juin 2013

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Entreprises de Construction Panzini	311 167,07 \$
Hulix Construction ltée	non conforme

ATTENDU que la soumission de Hulix Construction ltée a été rejetée car elle n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 326 725,43 \$ taxes incluses pour la réalisation de la première phase des travaux pour la restauration et la mise en valeur du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger et de son site (0851), situés aux 3900-3902 chemin du Bois-Franc, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
- 2.- D'octroyer à la firme Entreprises de construction Panzini le contrat pour la réalisation de la première phase des travaux pour la restauration et la mise en valeur du monument historique cité de la Maison Robert-Bélanger et de son site (0851), situés aux 3900-3902 chemin du Bois-Franc, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 10 avril 2013, totalisant la somme de 311 167,07 \$, sous la supervision de la Division des projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0353

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299018 relatif au troisième versement de la contribution financière de 14 733 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) et à l'octroi d'une somme supplémentaire pour l'année 2013.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080399 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juin 2011 et approuvant le projet de convention à intervenir entre la Ville et le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) accordant une aide financière de 14 733 \$ par année au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour les années 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU l'entente administrative Ville-MESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU qu'en 2006, la Division du développement social a obtenu une bonification de sa base budgétaire, permettant un ajout de 195 000\$ au financement de base de l'Initiative;

ATTENDU que ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le troisième versement de 14 733 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en vertu de l'entente triennal 2011-2013.
- 2.- D'accorder une contribution financière de 16 380 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2013.
3. D'autoriser la signature de la convention relative à cette entente.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants, cette dernière étant entièrement assurée par la ville-centre (DA303726 : 31 113 \$) :

2101.0010000.101196.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

1001.0014000.111205.05803.61900.016491.0000.001102.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 4 juin 2013

CA13 08 0354

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299019 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Chameran-Lebeau pour l'année 2013.

ATTENDU qu'en février 2013, un budget de 100 000 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale a été octroyé pour soutenir les actions du comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une somme de 100 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Chameran-Lebeau pour l'année 2013.
- 2.- D'approuver la convention afférente.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (demande d'achat DA303877 : 100 000 \$) :

2101 0010000 101234 05803 61900 016491 0000 000000 00000 00000 00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0355

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299020 relatif à une aide financière répartie entre deux organismes locaux dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité, volet revitalisation urbaine intégrée quartier Hodge-Place Benoit.

ATTENDU l'enveloppe de 25 000 \$ allouée par la Direction de la Diversité Sociale en lien avec le budget corporatif, Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale (entente Ville-MESS);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder les subventions suivantes dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité, volet revitalisation urbaine intégrée quartier Hodge-Place Benoit pour l'année 2013 :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre communautaire Bon Courage	Se nourrir en santé	14 500 \$
Comité Logement Saint-Laurent	À la Place Benoit, la salubrité c'est notre responsabilité!	10 500 \$

- 2.- D'approuver les conventions afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demande d'achat DA304206 : 25 000 \$) :

1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.001484.000000.00000.00000 14 500 \$

1001.0014000.111211.05803.61900.016491.0000.001485.000000.00000.00000 10 500 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0356

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132288004 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme Cime Décor inc. pour l'achat de mobilier spécialisé pour la Bibliothèque du Boisé (soumission 13-12613).

Le 4 juin 2013

ATTENDU la résolution numéro CA13 08 0257 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 29 avril 2013 et octroyant des contrats à Plani Bureau inc., à Bureau Spec, une division de Grand & Toy limitée et à Cime Décor inc. pour l'achat de mobilier spécialisé pour la Bibliothèque du Boisé;

ATTENDU l'octroi du contrat de 61 113,81 \$ à Cime Décor inc. pour l'achat de cinq tables de travail sur mesure, soit les tables de conférence (groupe G);

ATTENDU que les éléments électriques au plancher sont localisés à des endroits différents des plans;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la dimension des tables de travail;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la modification accessoire au contrat octroyé à la firme **Cime Décor inc.** pour l'achat de mobilier spécialisé pour la Bibliothèque du Boisé, soit les tables de conférence (groupe G), en date du 11 mars 2013, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 919,80 \$.
- 2.- D'imputer la dépense à l'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1132288004 : 879,80 \$) :

6430.3010001.801150.07231.57401.000000.0000.144338.000000.40010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0357

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950020 relatif au bilan 2012 et au plan triennal 2013-2015 du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

ATTENDU le plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2004-2009 de la Ville adopté par le Comité exécutif en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et la Charte de la Ville de Montréal qui attribue aux arrondissements la responsabilité de la gestion des ressources humaines;

ATTENDU la résolution numéro CA07 080810 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 décembre 2007 et adoptant le plan d'action triennal 2008-2010 en accès à l'égalité en emploi de l'arrondissement, lequel a été prolongé jusqu'en 2011;

ATTENDU que le bilan des réalisations en matière d'égalité en emploi est déposé à chaque année depuis 2008;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le bilan 2012 et le plan triennal 2013-2015 du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

ADOPTÉ.

CA13 08 0358

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130710003 relatif à un appel de projets dans le cadre du Programme Intervention Milieu Jeunesse (PIMJ) auprès des jeunes de 12 à 30 ans pour des projets locaux qui seront réalisés en 2013-2014.

ATTENDU l'entente triennale 2011-2014 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communauté culturelles;

ATTENDU qu'une somme de 25 217 \$ est disponible au Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesses municipales 2013-2014 pour venir en aide aux jeunes de 12 à 30 ans;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de projets dans le cadre du Programme Intervention Milieu Jeunesse (PIMJ) auprès des jeunes de 12 à 30 ans pour des projets locaux qui seront réalisés en 2013-2014 dans les zones d'intervention prioritaires.

ADOPTÉ.

CA13 08 0359

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299016 relatif à une demande de subvention de l'organisme YMCA Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 30 000 \$ à l'organisme YMCA Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130299016: 30 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0360

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299017 relatif à une demande de subvention du Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130299017: 8 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0361

Soumis sommaire décisionnel numéro relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à huit résidents de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien des maîtres nageurs qui aura lieu à Nepean, Ontario, du 17 au 20 mai 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une aide financière de 200 \$ aux personnes suivantes représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au Championnat canadien des maîtres nageurs qui aura lieu à Nepean, Ontario, du 17 au 20 mai 2013, et ce en échange des pièces justificatives :

- Thierry Bélanger-Morin, 945, Saint-Germain
- Julie Bock, 1655 Du Collège
- Paola Bozzer, 2127 Guertin
- Mary Caravias, 965 Saint-Germain
- Pascale Descary, 1595 De L'Église
- Sylvie Gagnon, 618 Filiatraut
- Yann Greenland, 865 Cardinal
- Martin Roy, 1655 Du Collège

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132050005 : 1 600 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0362

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299015 relatif à une subvention au Cégep de Saint-Laurent en soutien à l'organisation du concert des finissants du DEC en Techniques professionnelles de musique et chanson pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 300 \$ au Cégep de Saint-Laurent en soutien à l'organisation du concert des finissants du DEC en Techniques professionnelles de musique et chanson pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130299015: 1130299015 : 300 \$).

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0363

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818005 relatif à un don de matériels au Centre de formation professionnelle Léonard De Vinci pour son projet de jardins potagers.

ATTENDU que le Conseil des élèves du Centre de formation professionnelle Léonard De Vinci, édifice Côte-Vertu, a développé un projet entrepreneurial pour la mise en place d'un jardin communautaire sur les terrains du centre entre le 21 et le 23 mai prochains;

ATTENDU que le projet intitulé *Le jardin de Léonard* a été présenté cette année à la 15e édition du Concours québécois en entrepreneuriat où il obtient le premier prix pour la région de Montréal en entrepreneuriat étudiant des Centres de formation professionnelle;

ATTENDU qu'afin de réaliser ce projet le Centre a besoin de sept verges cubes de terre et deux verges cubes de compost;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un don de matériels au Centre de formation professionnelle Léonard De Vinci pour son projet de jardins potagers.

ADOPTÉ.

CA13 08 0364

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1133984005).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 28 mai 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 28 mai 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA13 08 0365

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231015 relatif à l'offre au Conseil municipal de prendre en charge de la réalisation des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.

ATTENDU que dans le but de désenclaver le secteur industriel entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu au sud de l'autoroute A-13 et de desservir les lots riverains qui appartiennent à Aéroport de Montréal (ADM), il est nécessaire de prolonger la rue Percival-Reid;

ATTENDU que les activités de construction de la nouvelle rue sont prévues dans le projet Lot 12 dont les budgets relèvent du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE);

ATTENDU que l'emprise de la rue a été acquise par la Ville en août 2012;

ATTENDU qu'il est recommandé de se prévaloir de la disposition de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal selon lequel «*Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier.*»;

ATTENDU que cette offre de service est conditionnelle à l'adoption prochaine d'une résolution à cet effet par le Conseil municipal pour l'accepter (sommaire décisionnel numéro 1134175003);

ATTENDU les modalités du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid, selon les modalités détaillées à l'entente administrative.

ADOPTÉ.

CA13 08 0366

Soumis sommaire décisionnel numéro 11304019005 relatif au dépôt, auprès du ministère de la Famille du Québec, d'une demande de subvention pour soutenir un programme d'intégration en loisirs pour des enfants ayant des limitations physiques et/ou intellectuelles.

Le 4 juin 2013

ATTENDU que le ministère de la Famille du Québec a mis en place le programme « Soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires » permettant à des organisations municipales de développer et de bonifier un service d'intégration pour des enfants ayant des limitations physiques et / ou intellectuelles;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sollicite le ministère de la Famille du Québec pour obtenir une contribution financière de 49 982,88\$ en vue de soutenir la mise en place de trois nouveaux services couvrant la période 2013 – 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer, au ministère de la Famille du Québec, une demande de subvention de 49 982,88 \$ pour soutenir un programme d'intégration en loisirs pour des enfants ayant des limitations physiques et/ou intellectuelles.

ADOPTÉ.

CA13 08 0367

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134902001 relatif à l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2012.

ATTENDU la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements de la Ville de Montréal adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 23 avril 2013 (CM13 0344);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'affecter le surplus de gestion de 2 102 431,91 \$ dégagé de l'exercice financier 2012 de l'arrondissement de la façon suivante :

- N'affecter aucune somme à la réserve pour la stabilisation du coût du déneigement;
- N'affecter aucune somme pour la stabilisation des coûts «santé et sécurité au travail»;
- N'affecter aucune somme à la réserve pour imprévus;
- Considérer le montant de 2 102 431,91 \$ de surplus de gestion comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0368

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037031 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2531 au 2555, rue des Équinoxes dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 mai 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 2531 au 2555, rue des Équinoxes dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de revoir l'aménagement du talus ultérieurement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0369

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037032 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 730, rue Rochon dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130502);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 mai 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron -;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 730, rue Rochon dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0370

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037033 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3820, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 mai 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3820, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'enseignes ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 4 juin 2013

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0371

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037034 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3275, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130504);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 mai 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3275, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0372

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037048 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2100, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure, en attente d'une nouvelle proposition qui prend en considération la recommandation des membres du comité qui ne sont pas favorables à la proposition d'enseigne sur poteau qui est déjà dérogatoire par rapport à la hauteur et la localisation.

Les membres du comité suggèrent de préconiser un seul type d'affichage sur poteau tel quel ou sur bâtiment tel que proposé et non les deux. Ils considèrent que l'enseigne attachée est plus adéquate pour le commerce dans le contexte de requalification du boulevard Marcel-Laurin.

ADOPTÉ.

CA13 08 0373

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 655, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 4 juin 2013

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. k) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130105);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 655, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté le 2 mai 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0374

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130406);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 925, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans datés du 2 mai 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0375

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037035 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction de sept habitations unifamiliales contiguës situées du 2531 au 2555, rue des Équinoxes dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130503);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction de sept habitations unifamiliales contiguës situées du 2531 au 2555, rue des Équinoxes dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de revoir l'aménagement du talus ultérieurement.

Le 4 juin 2013

Les murs extérieurs sont recouverts, en alternance d'une habitation à l'autre de brique de couleur Anthémis, Louisiane, Cherbourg, Champlain, Flamenco III, Sahara et Victoria de la compagnie Hanson, ainsi que d'aluminium au pourtour des entrées et d'une partie des combles de couleur Fusain « Charcoal » et Gris orageux de la compagnie Gentek.

ADOPTÉ.

CA13 08 0376

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037036 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2205, rue Prizeau dans la zone H03-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130504);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2205, rue Prizeau dans la zone H03-019 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis en date du 15 mai 2013.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques « Dunkerron matt » de la compagnie Hanson, et la toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noir de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA13 08 0377

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation unifamiliale isolée située au 355, rue Marlatt dans la zone H15-104 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130505);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation unifamiliale isolée située au 355, rue Marlatt dans la zone H15-104 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0378

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037038 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation multiplex isolée située aux 2180-2184, rue Nantel dans la zone H15-055 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 4 juin 2013

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130506);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation multiplex isolée située aux 2180-2184, rue Nantel dans la zone H15-055 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 13 mai 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0379

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation unifamiliale isolée située au 800, rue Stewart dans la zone H15-045 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. k) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130509);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures pour l'habitation unifamiliale isolée située au 800, rue Stewart dans la zone H15-045 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de revoir la largeur des fenêtres de la saillie de façon à respecter la même modulation que le reste des fenêtres et assurer une harmonie de l'ensemble.

ADOPTÉ.

CA13 08 0380

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037040 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 4530, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. l) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130510);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 4530, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de s'assurer des éléments techniques de réalisation.

ADOPTÉ.

CA13 08 0381

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1430, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. m) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130511);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1430, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que les enseignes en vitrine soient apposées au bas des fenêtres. Ces dernières devront être de forme rectangulaire afin de s'intégrer avec le bandeau situé au-dessus des fenêtres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0382

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037042 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 945, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. n) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121110);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 945, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que les enseignes respectent les structures existantes et ne sortent pas du cadre.

ADOPTÉ.

CA13 08 0383

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne situé au 720, boulevard Décarie, bureau 200 dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 4 juin 2013

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. o) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130512);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne situé au 720, boulevard Décarie, bureau 200 dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la couleur de l'oriflamme soit modifiée pour s'harmoniser davantage avec les autres enseignes du bâtiment.

ADOPTÉ.

CA13 08 0384

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037044 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 1650, rue Poirier dans la zone C12-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. p) de la séance tenue le 8 mai 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121007);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 1650, rue Poirier dans la zone C12-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, selon l'option avec le fond brun et l'écriture orange ou blanche. Le lettrage des mots « pâtisserie et boulangerie » devrait être uniforme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0385

Le règlement numéro RCA08-08-0001-64 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1134152001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-64 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

Le 4 juin 2013

CA13 08 0386

Le règlement numéro RCA08-08-0001-65 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1130565001).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013 la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-65 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0387

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1130565002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0388

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1131037028).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0389

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à modifier le calcul de la superficie d'une chambre combinée située dans un immeuble ayant plus de 60 unités d'habitations.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-67 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1131037028)

Le 4 juin 2013

CA13 08 0390

Le règlement numéro RCA08-08-0003-6 visant à modifier le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1130565003).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0003-6 modifiant le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

CA13 08 0391

Le règlement numéro RCA13-08-4 sur le contrôle des animaux est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1135913003).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2013, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur le contrôle des animaux (CA13 080239);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA13-08-4 sur le contrôle des animaux.

ADOPTÉ.

CA13 08 0392

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA13-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA13 08 0393

ATTENDU que monsieur Roland Bouchard a été élu conseiller municipal du district Du Ruisseau pour la première fois en 1982, et réélu à chaque élection successive jusqu'à la création de la nouvelle Ville de Montréal le 1er janvier 2002;

ATTENDU que monsieur Roland Bouchard est décédé le 19 octobre 2005;

ATTENDU que tout au long de sa carrière, monsieur Roland Bouchard a su défendre les intérêts des électeurs de son district tout en se préoccupant du développement constant de la municipalité;

ATTENDU que monsieur Roland Bouchard est reconnu pour un homme d'engagement et d'une grande écoute;

ATTENDU que monsieur Roland Bouchard a grandement contribué à la réalisation de la construction du projet d'habitation situé au 1500 rue Elizabeth et présentement connu sous le nom Les Habitations Saint-Hippolyte;

Le 4 juin 2013

ATTENDU que les membres du conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent désirent proposer à l'Office municipal d'habitation de Montréal de dénommer l'édifice du 1500, rue Élizabeth, actuellement Les Habitations Saint-Hippolyte, *Maison Roland-Bouchard*, afin de saluer sa mémoire;

ATTENDU la pétition à cet effet signée par des résidents des Habitations Saint-Hippolyte;

ATTENDU qu'il s'agit d'une excellente façon de rendre hommage à monsieur Roland Bouchard et de témoigner de sa contribution au développement de la communauté;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De demander à l'Office municipal d'habitations de Montréal de nommer *Maison Roland-Bouchard* l'édifice situé au 1500 rue Élizabeth.

ADOPTÉ.

CA13 08 0394

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950021 relatif à la nomination d'un directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Patrick Igual au poste de directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0395

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950011 relatif à l'adoption d'une nouvelle structure à la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'augmentation notoire de la valeur des projets en cours sur le territoire ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle structure de la Direction des travaux publics afin de mieux refléter les besoins de gestion des opérations et des projets à l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir la Division des études techniques et de la planification et de créer la Division de l'environnement et de la protection du territoire.
- 2.- D'abolir les postes de chef de division - études techniques et planification et de chef de section - environnement, et de créer le poste de Chef de division - environnement et protection du territoire.
- 3.- D'abolir la Division des études techniques et projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement et de créer la Division du développement des actifs immobiliers à la Direction des travaux publics.
- 4.- D'abolir le poste temporaire de chef de division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement et de créer un poste permanent de chef de division – études techniques à la Direction des travaux publics.
5. De créer une Section du développement du territoire à la Division des études techniques et de l'ingénierie.

Le 4 juin 2013

6.- De créer un poste de chef de section – développement du territoire à la Section du développement du territoire.

ADOPTÉ.

CA13 08 0396

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950026 relatif à la création d'un poste de chef de division - gestion financière, projets et travaux publics à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste cadre pour agir à titre de gestionnaire financier afin d'assurer la mise en oeuvre des suivis et des contrôles budgétaires des différents projets et activités des travaux publics, et de gérer les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste de chef de division - gestion financière, projets et travaux publics à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA13 08 0397

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950015 relatif à la création de postes temporaires en génie municipal pour des projets de développement du Technoparc.

ATTENDU la résolution numéro CM13 0223 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 19 mars 2013 et acceptant, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal;

ATTENDU l'envergure des travaux et les échéanciers prévus;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer deux postes temporaires d'ingénieur et un poste temporaire d'agent technique en génie municipal pour des projets de développement du Technoparc à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, pour une période de trois ans, ne dépassant pas le 30 juin 2016.

ADOPTÉ.

CA13 08 0398

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950022 relatif à la nomination permanente de deux agents de protection en environnement à la Section de l'environnement de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement des postes d'agents de protection en environnement à la Section de l'environnement de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer mesdames Jacinthe Daprato et Laurence Tacquet de façon permanente aux postes d'agents de protection en environnement à la Section de l'environnement de la Direction des travaux publics, à compter de leur entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0399

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950023 relatif à la création d'un poste de stagiaire dans le cadre du Programme de parrainage professionnel 2013-2014.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste temporaire d'agent de recherche à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste de stagiaire d'agent de recherche à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social, pour une durée de 27 semaines et se terminant en mars 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0400

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950024 relatif à la nomination permanente d'un préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Mouloud Younsi de façon permanente au poste de préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0401

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950025 relatif à la nomination permanente d'un bibliotechnicien à la Division de la culture et bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de bibliotechnicien à la Division de la culture et bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 4 juin 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Nabila Tassa de façon permanente au poste bibliotechnicien à la Division de la culture et bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0402

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mars et avril 2013 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA13 08 0403

Le maire Alan DeSousa mentionne que le conseiller Maurice Cohen a été réélu par acclamation pour un treizième mandat consécutif au sein du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Le conseiller Maurice Cohen souligne la nomination de monsieur Claude Dauphin à titre de président du Conseil d'administration.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des événements suivants :

- La vidéoprojection sur la façade de l'église Saint-Laurent aura lieu du 14 juin au 14 septembre.
- Le voyage-échange avec la Ville de Lethbridge aura lieu : Séjour à Lethbridge : 26 juin au 3 juillet 2013, séjour à Saint-Laurent : 7 au 14 août 2013.
- La 27e collecte de sang annuelle des Travaux publics de Saint-Laurent aura lieu le mardi 11 juin 2010, de 8 h à 19 h 30, aux Ateliers municipaux, 13001, boulevard Cavendish, Saint Laurent.

Le conseiller Francesco Miele fait le bilan des ventes-débarras : 100 participants les 1er et 2 juin. La deuxième vente aura lieu le 1er juillet. Le marché Bois-Franc débutera le 15 juin.

CA13 08 0404

Deuxième période de questions du public, à 21 h 36

La personne dont le suit a posé des questions :

Madame Sofia Vrinotis, du 955, boulevard Décarie :

- Elle invite les citoyens sur Décarie pour l'activité « Amour auto ».
- Au point 30.02, elle demande si on en fait assez pour les jeunes. Le 2 juin à 23 h 40, une fusillade s'est transformée en homicide.
- Dans l'intérêt de la sécurité publique, elle demande plus de patrouille sur Décarie et autour dans les ruelles. Elle propose qu'on donne plus de contravention pour le flânage.
- Des événements comme ceux-ci affectent le sentiment de sécurité alors qu'on fait beaucoup d'efforts pour faire de Décarie une zone piétonne conviviale.

Réponse (Alan DeSousa et Éric LaPenna) : Beaucoup de choses ont été faites dans les dernières années et Saint-Laurent est un des endroits les plus sécuritaires à Montréal. Mais nous porterons une attention particulière dans le secteur (patrouilles à vélo, entre autres)

Le 4 juin 2013

CA13 08 0405

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 55.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
